



[LIVRE]

CONTRAT DE FILIÈRE LIVRE EN NOUVELLE-AQUITAINE

2021-2023

AUTEURS, AUTRICES - ÉDITEURS, ÉDITRICES - LIBRAIRES

DRAC NOUVELLE-AQUITAINE - RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - CENTRE NATIONAL DU LIVRE - ALCA NOUVELLE-AQUITAINE

[LIVRE]

CONTRAT DE FILIÈRE LIVRE EN NOUVELLE-AQUITAINE

2021-2023

LE CONTRAT DE FILIÈRE LIVRE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Le contrat de filière Livre en Nouvelle-Aquitaine associe la Région Nouvelle-Aquitaine, l'État - Drac Nouvelle-Aquitaine et le Centre national du livre et poursuit leur partenariat par la mise en place d'un accord-cadre sur la période 2021-2023.

Celui-ci permet le soutien et l'accompagnement de la filière du livre sur le territoire néo-aquitain.

ALCA est l'animatrice, la coordinatrice et l'interlocutrice privilégiée des professionnels pour la mise en œuvre de ce contrat de filière Livre en Nouvelle-Aquitaine. L'agence est soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine et la Drac Nouvelle-Aquitaine pour assurer l'accompagnement et la promotion des dispositifs auprès des professionnels du livre.

LE CONTRAT DE FILIÈRE, C'EST AUSSI...

▀ Ressources

- Ressources documentaires.
- Rencontres interprofessionnelles.
- Veille numérique.

▀ Accompagnement

- Service juridique.
- Service social et fiscal.
- Diagnostics, expertises, accompagnement.

▀ Formation

- Programme de formation continue.
- Journées d'information notamment en collaboration avec la Société des gens de lettres (SGDL), le Syndicat national de l'édition (SNE) et le Syndicat de la librairie française (SLF).

FOCUS SUR D'AUTRES ACTIONS PAR ALCA EN FAVEUR DE LA FILIÈRE

▀ De livre en livre

Prix littéraire des lycéen/nes et apprenti/es de Nouvelle-Aquitaine. Promotion des auteurs et des autrices de Nouvelle-Aquitaine et lien partenariaire aux librairies du territoire.

▀ L'incubateur de l'édition

Un service d'accompagnement innovant des structures en création ou tout juste créées, dans le but principal de faciliter leur insertion sur le marché mais aussi de favoriser leur longévité.

▀ Écritures plurielles, écritures nouvelles

Dispositif d'accueils d'auteurs pour des journées de travail, de coworking, de rendez-vous professionnels dans des tiers-lieux et des librairies de Nouvelle-Aquitaine.

▀ Petits déjeuners des éditeurs et des éditrices

Promotion des maisons d'édition et animation des réseaux interprofessionnels de la chaîne du livre.

▀ Présence collective aux salons

Accompagnement des éditeurs et agents littéraires sur quelques manifestations et foires nationales ou internationales.

▀ Librairie partagée

Service d'emploi mutualisé permettant aux libraires de se faire remplacer lorsqu'ils ont besoin de s'absenter.

✚ Sur le site d'ALCA.

LE « CHEMIN » BÉNÉFICIAIRE

▶ Étape 1 :

Les aides directes en pratique...

Connaître les modalités du dispositif qui vous intéresse.

Toutes les informations nécessaires sont présentées sur le site d'ALCA Nouvelle-Aquitaine. Vous vérifiez ainsi votre éligibilité ainsi que celle de votre projet avant d'entamer la démarche de demande de soutien. La constitution des dossiers de demande d'aide au titre du contrat de filière Livre en Nouvelle-Aquitaine est dématérialisée à partir d'une plateforme numérique, accessible sur le site d'ALCA Nouvelle-Aquitaine. Il est conseillé de contacter ALCA Nouvelle-Aquitaine avant tout dépôt de dossier pour faire le point sur sa demande et son éligibilité, surtout dans le cadre d'une première demande.

▶ Étape 2 :

Saisie du formulaire de demande d'aide

Via ce formulaire, vous détaillez votre projet et chargez les pièces justificatives nécessaires.

Modèles disponibles téléchargeables sur le site d'ALCA.

▶ Étape 3 :

Envoi de votre dossier automatiquement à partir de la plateforme numérique

ALCA réceptionne votre demande et la transmet aux services instructeurs (ALCA Nouvelle-Aquitaine, Région, Drac et/ou CNL).

▶ Étape 4 :

Instruction de votre demande d'aide

L'examen des dossiers fait l'objet d'un comité technique réunissant les partenaires de la Région, de la Drac et du CNL.

▶ Étape 5 :

Attribution de l'aide

L'aide éventuellement attribuée au titre du contrat de filière fait l'objet de processus distincts :

- Pour la Drac Nouvelle-Aquitaine, l'attribution de la subvention sera notifiée par courrier et la subvention versée en intégralité par arrêté ou convention financière.
- Pour la Région et le CNL, la demande d'aide sera soumise à l'approbation du Conseil régional réuni en commission permanente. L'attribution de la subvention sera notifiée par courrier et la subvention versée au regard d'un acte administratif qui précisera les pièces financières justificatives nécessaires.

LES BÉNÉFICIAIRES

Les professionnels du livre résidant en Nouvelle-Aquitaine (auteurs, éditeurs, diffuseurs, distributeurs et libraires indépendants) constituent la cible prioritaire du contrat de filière Livre en Nouvelle-Aquitaine.

LES AUTEURS

- Écrivains (romanciers, poètes, essayistes et scénaristes BD), illustrateurs, photographes et traducteurs littéraires vivant en Nouvelle-Aquitaine.
- Associations et collectifs d'auteurs structurés et rassemblant au moins deux auteurs du livre (auteurs, traducteurs, illustrateurs) implantés en Nouvelle-Aquitaine.
- Ayant au moins un titre publié à compte d'éditeur depuis moins de cinq ans.

LES ÉDITEURS, LES DIFFUSEURS, LES DISTRIBUTEURS

- Entreprises, associations et toutes formes de sociétés faisant l'objet d'une inscription au Registre du commerce et des sociétés en Nouvelle-Aquitaine.
- Publiant ou diffusant-distribuant des éditeurs publiant à compte d'éditeur (compte d'auteur exclu) et possédant un minimum de 5 titres au catalogue avec un programme régulier de parutions.
- Ayant plus d'un an d'existence et dont le chiffre d'affaires lié à l'édition et/ou la diffusion/distribution représente une part significative du chiffre d'affaires global.

LES LIBRAIRIES ET LES POINTS DE VENTE DE LIVRES INDÉPENDANTS

- Commerces indépendants, entreprises en nom propre, associations ou sociétés faisant l'objet d'une inscription au Registre du commerce et des sociétés en Nouvelle-Aquitaine et dont le capital n'est pas détenu majoritairement par des groupes régionaux, nationaux ou internationaux de chaîne commerciale ayant notamment pour activité la vente de livres.
- Proposant la vente des titres détenus en stock dans un local accessible à tout public.
- Ne possédant pas plus de trois magasins.
- Disposant d'un fonds d'ouvrages neufs d'au moins 1000 titres différents.
- Dont le chiffre d'affaires lié à la vente de livres neufs représente au moins 30% du chiffre d'affaires global.
- En compte avec trois fournisseurs au minimum (grossistes, éditeurs, diffuseurs).

LES OPÉRATEURS CULTURELS

LES AUTEURS

▲ AIDE À L'ÉCRITURE

✚ Sur le site d'ALCA.

▲ AIDE À L'ÉCRITURE POUR LES ILLUSTRATEURS ET LES AUTEURS DE BD ET JEUNESSE

✚ Sur le site d'ALCA.

▲ AIDE À LA TRADUCTION

✚ Sur le site d'ALCA.

Objectifs des trois aides :

- Soutenir les projets de création littéraire portés par des auteurs ou des traducteurs néo-aquitains.
- Donner du temps ainsi qu'une reconnaissance matérielle à l'auteur.

Montant attribuable pour chacune des aides :
jusqu'à 6 000 €.

▲ ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION POUR LES ILLUSTRATEURS ET LES AUTEURS DE BD ET JEUNESSE

- Améliorer et faciliter les conditions d'exercice de l'activité des auteurs de l'écrit dans les domaines graphiques (auteurs jeunesse, illustrateurs, dessinateurs, coloristes, scénaristes de bande dessinée et collectifs d'auteurs) dans un projet de création en cours.
 - Accompagner la résolution d'une difficulté en apportant une aide financière ponctuelle, limitée dans le temps et dans son montant.
 - Faciliter la professionnalisation et l'autonomie des auteurs du territoire.
- Le montant de l'aide est compris entre 500 € et 1 000 € dans une limite de 70% du coût total du projet HT (principe d'avance sur présentation de devis).*

✚ Sur le site d'ALCA.

▲ SOUTIEN IMMÉDIAT AUX ACTIVITÉS LITTÉRAIRES

- Améliorer et faciliter les conditions d'exercice des bénéficiaires dans un projet de création en cours.
 - Répondre de manière réactive à un besoin d'investissement lié à un projet de création littéraire ou paralittéraire d'un auteur ou d'un collectif d'auteurs du territoire.
 - Accompagner la résolution d'une difficulté en apportant une aide financière ponctuelle, limitée dans le temps et dans son montant.
 - Faciliter la professionnalisation et l'autonomie des auteurs du territoire.
- Le montant de l'aide est compris entre 500 € et 1 000 € dans une limite de 70% du coût total du projet HT (principe d'avance sur présentation de devis).*

✚ Sur le site d'ALCA.

LES ÉDITEURS, LES DIFFUSEURS, LES DISTRIBUTEURS

▮ SOUTIEN À LA MOBILITÉ ET À LA PROMOTION

Soutien à la mobilité

- Soutenir les éditeurs et les agents littéraires de Nouvelle-Aquitaine pour leur présence sur des salons spécialisés en France et à l'international, hors stands collectifs gérés par ALCA.
- Promouvoir l'édition de qualité en Nouvelle-Aquitaine.

– L'aide est attribuée sur la base d'un programme annuel de mobilité et est plafonnée à 3 000 € pour une prise en charge de 50% des coûts.

Soutien à la promotion

Dispositif réservé aux maisons d'édition dont le chiffre d'affaires est inférieur à 30 000 €.

- Soutenir les maisons d'édition dans leurs actions de mise en œuvre d'événements exceptionnels, pour la promotion de leur catalogue et la création d'outils de communication.

– Aide plafonnée à 3 000 € pour une prise en charge de 50% maximum des coûts.

– Aide plafonnée à 6 000 € si cumul des deux dispositifs, avec prise en charge de 50% maximum des coûts.

✚ Sur le site d'ALCA.

▮ SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

Aide à l'emploi

- Accompagner la création de nouveaux emplois dans la filière du livre en Nouvelle-Aquitaine.

– Projets éligibles : l'emploi qualifié et pérenne (CDI) ; un besoin de renfort ponctuel à titre exceptionnel ou expérimental ; l'alternance.

Important : la priorité est donnée aux dispositifs de droit commun existants ; les structures éligibles doivent atteindre un chiffre d'affaires minimum de 80 000 €.

Structuration de l'activité

- Favoriser et défendre la diversité éditoriale en Nouvelle-Aquitaine.
- Soutenir les maisons d'édition et les structures de diffusion-distribution dans leurs projets de développement dont l'objectif est de faire progresser l'activité et de stabiliser le modèle économique.

▮ DÉVELOPPEMENTS ET CRÉATION NUMÉRIQUES

- Permettre aux éditeurs, diffuseurs et distributeurs néo-aquitains de développer de nouvelles façons de travailler en s'appropriant les nouvelles technologies ;
- Encourager les expérimentations et stimuler la création numérique autour du livre en Nouvelle-Aquitaine.

– Le projet global doit atteindre un minimum de 3 000 €.

– L'aide accordée représente au maximum 70% du coût global de l'opération.

✚ Sur le site d'ALCA.

▮ SOUTIEN AU PROGRAMME ÉDITORIAL

- Favoriser l'édition de qualité implantée en Nouvelle-Aquitaine.
- Soutenir la bibliodiversité en privilégiant l'aide aux ouvrages à rotation lente sur la base d'un programme éditorial.
- Le programme éditorial concerne les ouvrages de qualité et de création du programme éditorial annuel de la maison d'édition, y compris les ouvrages nativement numériques.

– Un seul dossier par an et par structure éditoriale.

– Soutien plafonné à 10 000 € dans la limite de 20% du chiffre d'affaires de la structure.

✚ Sur le site d'ALCA.

LES LIBRAIRIES ET LES POINTS DE VENTE DE LIVRES INDÉPENDANTS

▲ AIDE À L'EMPLOI

- Accompagner la création de nouveaux emplois dans la filière du livre en Nouvelle-Aquitaine.

- *Projets éligibles: l'emploi qualifié et pérenne (CDI); un besoin de renfort ponctuel à titre exceptionnel ou expérimental; l'alternance.*

Important: la priorité est donnée aux dispositifs de droit commun existants; les structures éligibles doivent atteindre un chiffre d'affaires minimum de 80 000 €.

✚ Sur le site d'ALCA.

▲ DÉVELOPPEMENTS NUMÉRIQUES

- Permettre aux libraires de développer de nouvelles façons de travailler adaptées aux nouvelles technologies.

✚ Sur le site d'ALCA.

▲ STRUCTURATION DE L'ACTIVITÉ

- Consolider et étendre le réseau de points de vente de livres (dont librairies indépendantes et maisons de presse) en Nouvelle-Aquitaine, tout en veillant à préserver l'équilibre économique et culturel existant ;

- Développer l'offre de livres neufs et stimuler les rencontres autour du livre dans les points de vente pour encourager l'animation culturelle du territoire.

- *Le projet global doit atteindre un minimum de 5 000 €.*

- *L'aide accordée représente au maximum 60% du coût global de l'opération, dans la limite de 40 000 € par an.*

✚ Sur le site d'ALCA.

LES OPÉRATEURS CULTURELS

▲ COMPAGNONNAGE

- Encourager la valorisation du travail et des œuvres publiées des auteurs néo-aquitains sur leur propre territoire.

- Soutenir les actions qui permettent l'instauration d'une relation de longue durée associant un ou des auteurs et des publics, au sein d'une structure culturelle, éducative ou sociale de Nouvelle-Aquitaine.

- Valoriser les actions de compagnonnage à destination de la jeunesse.

- À la différence de la résidence qui prévoit l'installation temporaire des artistes loin de chez eux, le compagnonnage se déroule à proximité de leur lieu de vie. Il ne nécessite donc pas que l'auteur rompe avec ses activités professionnelles et son environnement familial.

- *Le soutien financier accordé prend la forme d'une subvention attribuée à la structure porteuse du projet. La subvention peut atteindre 60% du coût du projet, dans la limite de 10 000 €.*

✚ Sur le site d'ALCA.



ALCA, agence de la Région Nouvelle-Aquitaine financée par l'État, accompagne les professionnels du livre, du cinéma et de l'audiovisuel dans toutes les étapes de leur parcours et projets.

Auteurs, autrices, éditeurs, éditrices, libraires, organisateurs et organisatrices d'événements, médiathécaires, lycées bénéficient de ses actions en information, formation, conseil, expertise, interventions...

Depuis ses sites d'Angoulême, Bordeaux, Limoges et Poitiers, ALCA est au service des industries culturelles et créatives partout en région.

ALCA
NOUVELLE-AQUITAINE

+33 (0)5 47 50 10 00

www.alca-nouvelle-aquitaine.fr

• Site de Bordeaux :

MÉCA

5, parvis Corto-Maltese

CS 81 993

33088 Bordeaux Cedex

• Site de Limoges :

24, rue Donzelot

87000 Limoges

• Site de Poitiers :

62, rue Jean-Jaurès

86000 Poitiers

• Site d'Angoulême :

Maison alsacienne

2, rue de la Charente

16000 Angoulême